

Barème des droits applicables pour les transactions foncière

Information foncière :

- Frais de timbre pour le certificat de propriété ou de non propriété : 1000 FDJ
- Fiche de renseignement foncière : 2500 FDJ

Transfert de propriété :

- Frais de mutation à la Direction des Domaines : 2%
- Droit d'enregistrement à la Direction des Impôts : 3%

Constitution d'hypothèque

- Frais : 2% de la valeur de l'hypothèque

Levée d'hypothèque (main levée)

Barème de main levée

- Hypothèque d'une valeur de 1 à 10 millions FD : 20.000 FD
- Hypothèque d'une valeur de 10 à 30 millions FD : 25.000 FD
- Hypothèque d'une valeur supérieure à 30 millions FD : 30.000 FD

Achat de terrains nus :

Frais de dossiers

- Frais de timbres : 16 000 FDJ
- Frais de dossiers : 20 000 FDJ
- Immatriculation à la Direction des domaines : 4% de la valeur du terrain
- Enregistrement à la Direction des Impôts : 3% de la valeur du terrain

Prix de terrains par zone

Zone I : Ancienne Gare de Djibouti : 25 000 DJF/m²
Zone II : PK 20 à PK 23 au sud de la RN 1 : 2000 DJF à 3000 DJF
Zone III : Lotissements Douda – Nagad et leurs environs : 5000 DJF/m².
Zone IV : Lotissements Balbala Sud – Nassib et leurs environs : 2000 DJF/m²
Zone V : Lotissements Balbala – PK 12 et leurs environs : 3 000 DJF/m².
Régions : 500 DJF/m² à l'exception d'Arta dont le m² coûte 800 FDJ

Ces prix n'inclut pas les VRD qui varient de 7 000 FDJ à 20 000 FDJ par m²

